



Paris, le 20 mai 2026

PJ : DEUXIEME RAPPEL...

CES DERNIERS JOURS, DE NOUVEAUX PROPOS CIRCULENT DANS LES AGENCES CONCERNANT NOTRE ORGANISATION.

Certaines organisations syndicales affirment que notre syndicat ne disposerait pas d'un contrat de protection juridique pour ses adhérents. C'est totalement faux !

UNE PROTECTION JURIDIQUE RÉELLE ET SOLIDE :

Notre syndicat propose bien à ses adhérents **une protection juridique complète**, distribué par la MACIF et assuré par THEMIS, entreprise régie par le Code des assurances (582 067 922 RCS Niort).

Cette protection permet notamment :

- **La prise en charge des frais juridiques** en cas de litige professionnel
- **Un accompagnement** par des experts du droit du travail
- **Une défense individuelle et collective** des salariés

Nous pouvons, si besoin, vous présenter les garanties précises en toute transparence.

DES MÉTHODES QUI POSENT QUESTION :

Diffuser de fausses informations pour influencer votre choix n'est pas anodin.

Cela nuit à un débat sain et respectueux et détourne les salariés des vrais enjeux : vos conditions de travail, vos droits, votre avenir !

Nous faisons le choix de :

- **La transparence**
- **La proximité**
- **Des engagements concrets**

EN JUIN, FAITES LE CHOIX DE LA CONFIANCE :

Votre vote est important !

Ne vous laissez pas influencer par des rumeurs, informez-vous directement auprès de vos représentants.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions lors de nos passages en agence.

REJOIGNEZ-NOUS !

Adhérer, c'est :

- Être **accompagné** individuellement
- Être **défendu** efficacement
- **Participer** à une organisation engagée et transparente

L'UNSA, UN SYNDICAT À VOS CÔTÉS, EN TOUTE TRANSPARENCE



De gauche à droite :

Pierre Reuschlein, Elodie Joyeau,

Virginie Gellens, Loïc Queguiner, Sonia Da Cunha, Thibault Liebert,

Céline Tran, Philippe Chevet, Nicolas Mathieu, Alain Vatel, Nicolas Guilet

CONTACT : SYNDICAT.UNIFIE-UNSA@CEIDF.CAISSE-EPARGNE.FR